



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 07 Décembre 2023**

**Délibération n°FP-07/12/23-4**

**Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre d'un avancement de grade et suppression d'un poste d'adjoint d'animation**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

**Etaient présents :** Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Monika MAYEUX, Jean-Pierre DAMIENS

**Etaient représentés :** Christophe LECOSSIER donne procuration à Thierry COCHON, Jean-Marc GOSSELIN donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Julie LAI donne procuration à Colette DESZCZ, Adeline COCHETEUX donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Alexandre LECAT donne procuration à Régis GOFFART, Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS, Yves MAILLARD donne procuration à Monika MAYEUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXPOSÉ :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression en conséquence d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier comme suit le tableau des emplois

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Temps de travail hebdomadaire moyen
<b>Administratifs</b>					
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C3	1	1		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C2	1	0		
Adjoint administratif	C1	1	1		
<b>Techniques</b>					
Adjoint technique	C1	4	2	1	24h
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C2	3	3		
<b>Animation</b>					
Animateur principal 2e classe	B	1	0		
Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	C2	2	2		
<b>Culture</b>					
Adjoint du patrimoine	C1	1	1	1	12h30

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

**Signatures :**

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 11 décembre 2023  
Transmis en préfecture le 12 décembre 2023  
Publié sur le site le 12 décembre 2023